

## DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
VILLE DE DREUX

## DÉCISION N°2025-130

## DIRECTION AMÉNAGEMENT DURABLE

Le Maire de la Ville de Dreux, Conseiller régional,

**VU** l'article L2122.17 du Code général des collectivités territoriales qui prévoit qu'en cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, le maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par un adjoint, dans l'ordre des nominations et, à défaut d'adjoint, par un conseiller municipal désigné par le conseil ou, à défaut, pris dans l'ordre du tableau,

**VU** l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, alinéa 26,

**VU** la délibération n°2022-215 du 13 décembre 2022 donnant délégation de pouvoirs au Maire,

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Dreux a planifié dans son plan pluriannuel d'investissement la réalisation de travaux de restauration de l'église Saint Pierre, classée monument historique,

**CONSIDÉRANT** que l'objectif de restauration de l'église Saint Pierre poursuivi par la ville serait en adéquation avec les priorités du Plan églises et petits patrimoines remarquables du Conseil départemental,

## DÉCIDE

**ARTICLE 1** : De solliciter dans le cadre du Plan églises et petits patrimoines remarquables du Conseil départemental une subvention de 226 126 € pour le financement des travaux de sécurité et de mise en conformité de l'édifice (tranche ferme) dont le coût total HT éligible atteint 904 507 €.

**ARTICLE 2** : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Dreux et Monsieur le Comptable Public Assignataire de Dreux Agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 3** : Un exemplaire de la présente décision sera notifié à Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération ainsi qu'au Conseil départemental.

**ARTICLE 4** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication ou notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Dreux, le 21 JUL. 2025



Pour le Maire,

Jean-Michel POISSON  
Premier Adjoint au Maire, suppléant

Document certifié exécutoire

après dépôt à la sous-préfecture de Dreux le

Notification le

028-212801344-20250721-DEC2025-130-AU  
Date de télétransmission : 21/07/2025  
Date de réception préfecture : 21/07/2025